

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN24-19/2024-JL/VG/KBG

DECISION N° 2024/19 - Demande de subvention – Rénovation de la voûte sous clocher de l’Eglise Saint Martin

Vu L’article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l’article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

Dans la continuité du souhait de la ville de participer à la rénovation de la voûte sous clocher de l’église Saint Martin.

L’Eglise Saint Martin fait partie du patrimoine des Grand-Couronnais depuis XIIIe siècle. Elle a été complètement reconstruite à la fin du XIXe siècle. Finalement une nef flanquée de collatéraux à été reconstruite entre 1883 et 1885 dans un style néo-gothique.

Une première mise en sécurité sous la voute a été effectué il y a quelques années. Mais après une évaluation minutieuse des spécialistes de la rénovation des monuments historiques. Les travaux identifiés de la voûte sous clocher sont indispensables pour l’avenir de l’église et la sécurité des usagers.

Il faut rappeler que la rénovation d’un édifice a un impact communautaire et renforce le sentiment d’appartenance et la fierté locale.

Cependant, le projet dans sa globalité implique un investissement :

A ce stade, ce projet s’évalue à 65 804.48 € HT qui se compose des éléments suivants :

- Installation de chantiers,
- Reprise des fissures sur voutains et ogives, y compris enduit sur la voûte,
- Pose d’échafaudage et d’étaiement complémentaire,
- Dépose et repose des pierres de doubleaux,
- Dépose et repose de l’oculus, en pierre de taille,
- Reprise des enduits à la chaux

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN24-19/2024-JL/VG/KBG

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime et son montant s'élève à 65 804.48 € HT soit 78 965.38 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Rénovation de la voûte sous clocher	Montant HT de l'opération
Reprise des fissures sur voutains et ogives, y compris enduit sur la voûte, Dépose et repose des pierres de doubleaux, Dépose et repose de l'occulus, en pierre de taille, Reprise des enduits à la chaux.	65 804,48 €
TOTAL	65 804.48 €

Considérant les dépenses d'un montant de 65 804.48 € HT à la rénovation de la voûte sous clocher de l'église Saint Martin de la commune de Grand-Couronne.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour cet investissement évalué à 65 804.48 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 10 juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240621-DEC-2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Publication : 25/06/2024

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale